

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 027-212700108-20260410-27010AME182026-DE

SLO

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2026

Délibération n° 18/2026

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026

Membres en exercice
11

L'an deux mil vingt six

Le huit avril à 18h

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

Absents Excusés :

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance :

Nicole FEYRET

Quorum : 6

Présent(s) : 8

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Votant(s) : 9

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 25 mars 2026

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 18/2026

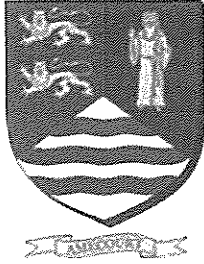
Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Nicole Feyret", written over a horizontal line.



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Délibération n° 19/2026

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026

Membres en exercice
11

L'an deux mil vingt six

Le huit avril à 18h

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

Absents Excusés :

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance :

Nicole FEYRET

Quorum : 6
Présent(s) : 8
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 1
Votant(s) : 9

VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir le taux des Taxes,

Les taux ainsi votés sont de :

- Taxe Foncière Bâti : 37.00%
- Taxe Foncière Non Bâti : 29.65%
- Taxe Habitation : 13.74%

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 19/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nicole Feyret', written over a faint, larger version of the signature.



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SUBVENTION ASSOCIATION 2026

Délibération n° 20/2026

Date de convocation
03/04/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
03/04/2026

Le huit avril à 18h

Membres en exercice
11

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

Absents Excusés:

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Nicole FEYRET

Quorum : 6

Présent(s) : 8

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Votant(s) : 9

SUBVENTION ASSOCIATION 2026

Après avoir pris connaissance des sollicitations de subventions reçues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE au compte 65748 du Budget Primitif 2026, d'allouer une subvention au bénéfice de :

- Trait d'Union 150€
- Vision d'Ailleurs 100€
(Festival Photo Martagny)

PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain des dites associations, et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 20/2026

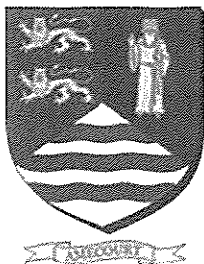
Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nicole Feyret', written in a cursive style.



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSITION LISTE MEMBRE - CCID

Délibération n° 21a/2026

Date de convocation
03/04/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
03/04/2026

Le huit avril à 18h

Membres en exercice
11

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

Absents Excusés :

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance :

Nicole FEYRET

Quorum : 6

Présent(s) : 8

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Votant(s) : 9

PROPOSITION LISTE MEMBRE - CCID

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

- qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID) à la suite du renouvellement du conseil municipal ;
- que le conseil municipal doit proposer au Directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission ;
- que la commune de Martagny compte moins de 2000 habitants ;
- que la commission comprend, outre le maire qui en est président de droit, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE au Directeur départemental des finances publiques la liste suivante de contribuables appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs.

Commissaires titulaires

- 1 BÉAL Alain
- 2 CARRARA Karine
- 3 CRIGNON Mathieu
- 4 HOUSSELIN Virginie
- 5 TREHIN Martial
- 6 MATSERAKA Jean
- 7 BODESCOT Jacques
- 8 DESCHARLES Arnaud
- 9 LABOUERE Jacqueline
- 10 LEFEBVRE Martine
- 11 DELAGRAINGE Robert
- 12 Marie-Annick VREL

Commissaires suppléants

- 13 BODESCOT Laetitia
- 14 CARRARA Xavier
- 15 FEYRET Nicole
- 16 MAILLE Linda
- 17 VAQUIN Fabrice
- 18 VERGER Andréa
- 19 MICHEL Vanessa
- 20 WRIGHT Lucian
- 21 LETAILLEUR Serge
- 22 SOURCEAUX Nicolas
- 23 ADRIAENSSENS Ludovic
- 24 AUZOU Danielle

TRANSMETTRA au Directeur départemental des finances publiques, qui procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs.

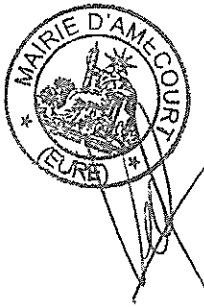
ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 21a/2026

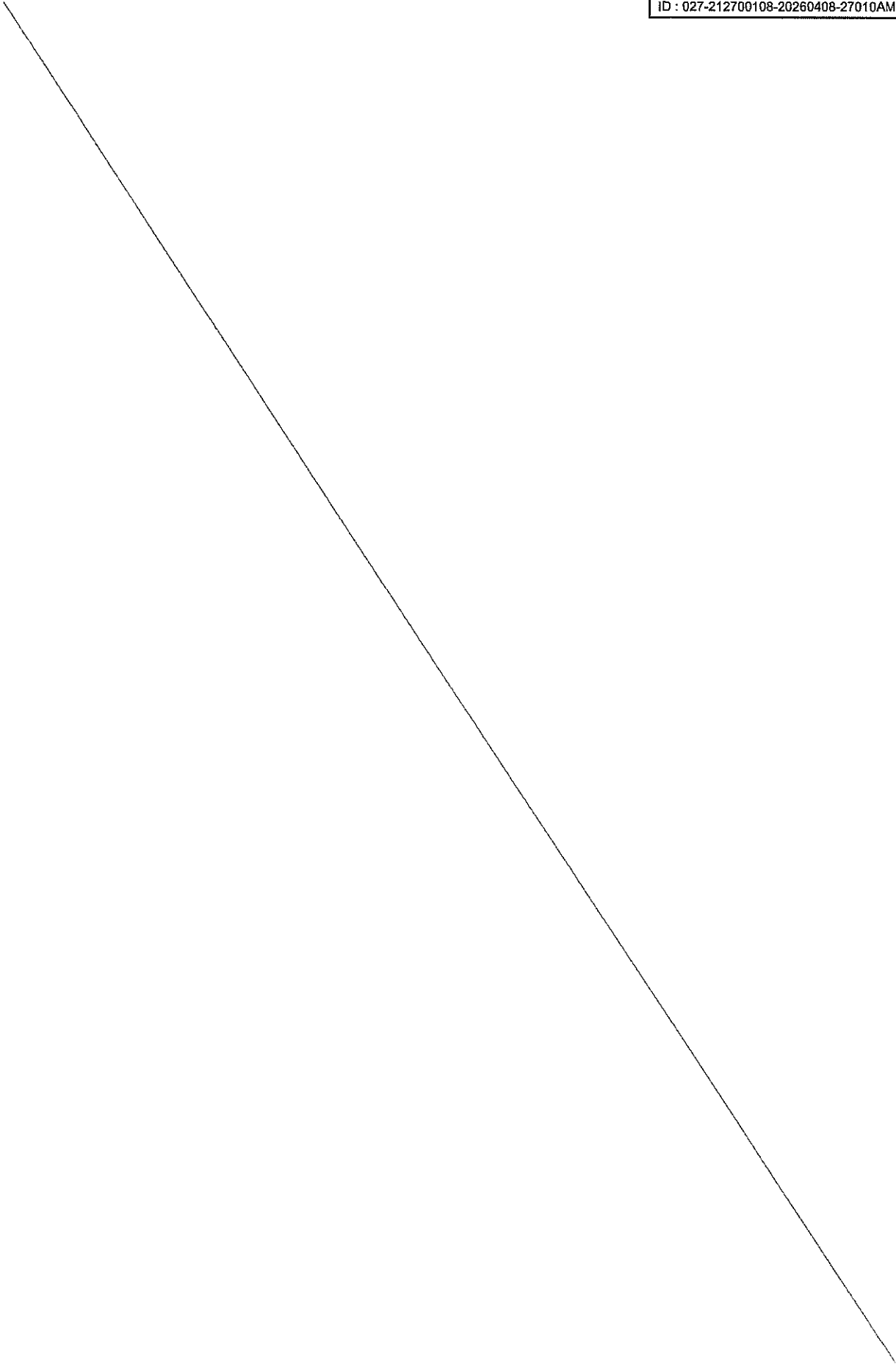
Pour copie certifiée conforme

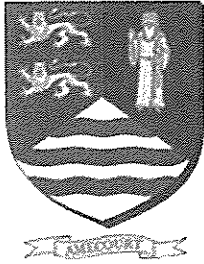
Jérôme VREL
Maire

Nicole FEYRET
Secrétaire de séance



A handwritten signature in cursive script, which appears to be "Nicole Feyret".





DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSITION LISTE MEMBRE - CCLE

Délibération n° 21b/2026

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026

Membres en exercice
11

L'an deux mil vingt six

Le huit avril à 18h

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

Absents Excusés :

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance :

Nicole FEYRET

Quorum : 6

Présent(s) : 8

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Votant(s) : 9

S'LO

PROPOSITION LISTE MEMBRE - CCLE

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'article R.7 du code électoral,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE	Linda MAILLE	Conseillère Municipale Titulaire
	Karine CARRARA	Conseillère Municipale Suppléante

PROPOSE la désignation de

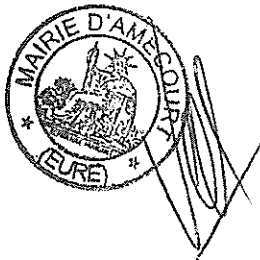
THIERRY Dominique	Délégué de l'administration titulaire
DRIEUX Xavier	Délégué de l'administration suppléant
ANDRÉ Alexandra	Délégué du Tribunal Judiciaire titulaire
MATSERAKA Jean	Délégué de Tribunal Judiciaire suppléant

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

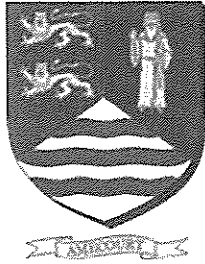
Délibération 21b/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SALLE DES FETES – REGLEMENT INTERIEUR

Délibération n° 22/2026

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026

Membres en exercice
11

L'an deux mil vingt six

Le huit avril à 18h

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Nicole FEYRET

Quorum : 6

Présent(s) : 8

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Votant(s) : 9

SALLE DES FETES – REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Santé Publique concernant la lutte contre le bruit ;

Vu la délibération 13/2022, fixant les tarifs de location ;

Considérant la nécessité de fixer des règles d'usage claires pour assurer la pérennité des installations et le respect de l'ordre public ;

Considérant que le règlement intérieur proposé répond aux besoins de gestion administrative et technique de l'équipement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement intérieur de la salle des fêtes tel que présenté et intégrés au contrat de location.

FIXE la date d'entrée en vigueur et de tarification de ce règlement au 10/04/2026

PRÉCISE que ce règlement s'appliquera à l'ensemble des utilisateurs (particuliers, associations, organismes extérieurs).

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 22/2026

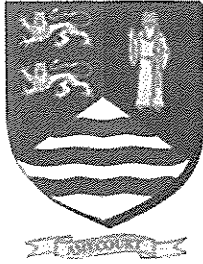
Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Nicole Feyret', written over a horizontal line.



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 027-212700108-20260408-27010AME232026-DE

SLO

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG - FIN ANTICIPÉE DE LA
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Délibération n° 23/2026

Date de convocation
03/04/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
03/04/2026

Le huit avril à 18h

Membres en exercice
11

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaients présents :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

Absents Excusés :

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Nicole FEYRET

Quorum: 6

Présent(s): 8

Absent(s): 3

Pouvoir(s): 1

Votant(s): 9

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG

FIN ANTICIPÉE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux pouvoirs délégués au Maire ;

Vu la délibération 15b/2024 du 14 octobre 2024 portant validation du projet de restructuration du centre bourg ;

Vu la délibération 4/2026 du 04 mars 2026 portant validation de l'APD ;

Vu la délibération 15/2026, de délégation du Maire

Vu la convention d'occupation précaire signée le 26 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'engager la procédure de résiliation de la convention d'occupation précaire de la famille BERDNIKOVA pour le logement sis 2 chemin de la Mairie afin de permettre la réalisation du projet communal de gîtes ruraux.

AUTORISE M. le Maire à mandater les avocats de la SELARL HUON-SARFATI dont le siège social est sis 33 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN pour représenter les intérêts de la commune, rédiger les actes nécessaires et au besoin, assurer la représentation de la commune dans toute phase contentieuse.

PRECISE que les honoraires d'avocat seront imputés aux crédits inscrits au budget communal (article 6227 - Frais d'actes et de contentieux).

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention d'honoraires et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux occupants, en respectant un préavis de 3 mois, et d'en informer les services préfectoraux pour le suivi social des occupants.

PRECISE que la commune pourra, dans la mesure de ses possibilités et en lien avec les services de l'Etat, accompagner les occupants dans leurs démarches de relogement

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 23/2026

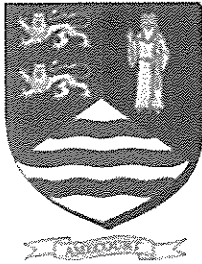
Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Feyret', is written over the typed name and title.



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CHARTRE DU BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE

Délibération n° 24/2026

Date de convocation
03/04/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
03/04/2026

Le huit avril à 18h

Membres en exercice
//

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

Absents Excusés :

BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VREL Jérôme,

BÉAL Alain,
VAQUIN Fabrice, (*Pouvoir M. Tréhin*)

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance :

Nicole FEYRET

Quorum : 6

Présent(s) : 8

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Votant(s) : 9

CHARTRE DU BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la lecture de la charte du bien travailler ensemble

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la charte du bien travailler ensemble et en ACCÉPTE les principes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte, ci-annexée #1

ADOPTE à la présente délibération à 0 contre - 3 Absentions - 6 Pour

Délibération 24/2026

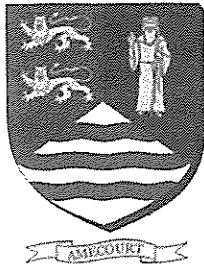
Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Nicole FEYRET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Feyret', written over a horizontal line.



CHARTRE DU BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE

L'installation de l'équipe municipale ou syndicale est un moment primordial pour la réussite de son mandat. Elle nécessite accompagnement et adaptation de la part des agents, formation et information des élus. Des relations saines, respectueuses et une collaboration efficace permettront de rendre un service public de qualité, au profit des habitants.

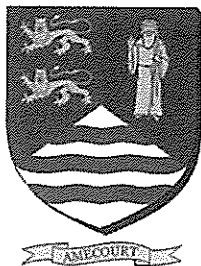
La question des relations élus/agents se pose dans les collectivités locales en raison de la coexistence d'une double légitimité :

- La légitimité politique des élus, représentants de la population, élus sur un programme et des choix politiques.
- La légitimité administrative des agents territoriaux, chargés de la mise en œuvre des décisions issues de ce programme, reposant sur leurs compétences.

Cette chartre définit un cadre commun, un ensemble de valeurs, d'attitudes et d'objectifs auxquels chacun s'engage à adhérer et à participer.

Garanties des élus

- ❖ Définir de manière transparente et claire les objectifs de la mandature
- ❖ Développer le travail sous forme de projet et valoriser le travail en équipe et en pluridisciplinarité
- ❖ Rester à l'écoute des agents
- ❖ Favoriser les temps dédiés aux échanges professionnels et à la cohésion de l'équipe
- ❖ Permettre le droit à l'erreur
- ❖ Encourager la responsabilité, l'autonomie et l'initiative, valoriser les talents personnels
- ❖ Anticiper les demandes et donner du temps pour leur parfaite réalisation
- ❖ Respecter l'espace de travail des agents
- ❖ Avoir conscience que la disponibilité des agents peut être tributaire de sollicitations et contraintes externes



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 027-212700108-20260408-27010AME242026-DE

Mairie d'Amécourt
Département de l'EURE

Engagements des agents

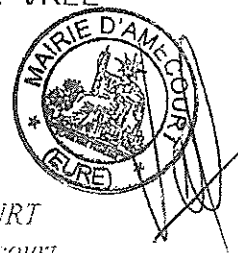
- ❖ Respecter les obligations de secret professionnel, de discrétion, de réserve et de neutralité
- ❖ Concourir à la mise en œuvre des projets de la mandature et au rayonnement de la collectivité
- ❖ Travailler collectivement dans la transversalité et le souci de la continuité du service
- ❖ Se rappeler que son travail et son comportement ont une influence sur le travail des autres et sur l'ambiance générale
- ❖ Optimiser les réunions, être engagé, attentif et force de proposition
- ❖ Privilégier la communication verbale en cas de différends
- ❖ Être expert, c'est aussi savoir se remettre en question et avoir le droit à l'erreur
- ❖ Régler les problématiques dans le respect de l'autre
- ❖ Comprendre les difficultés et contraintes des élus, faire preuve de tolérance et d'entraide

Engagements réciproques

- ❖ Adopter une attitude bienveillante
- ❖ Communiquer de manière respectueuse, courtoise et adaptée
- ❖ Respecter les opinions, les contraintes et les différences de chacun
- ❖ Construire un environnement de travail qui encouragera la cohésion et le bien-être
- ❖ Se faire confiance
- ❖ Favoriser les échanges et le travail en transversalité
- ❖ Respecter les espaces et les temps de travail de chacun
- ❖ S'appuyer sur l'expertise de chacun
- ❖ Garantir la qualité du service public et de l'intérêt général

Approuvée par délibération 24/2026, du 08 avril 2026

Jérôme VREL
Maire



1 chemin de l'Épine – 27140 AMÉCOURT
Permanence le lundi de 17h-19h à Hébécourt
Pôle secrétariat - 02.32.55.53.09 - horaires/jours ouverts
mairie.amecourt27@pole-secretariat.fr – www.amecourt.info